

Règles d'admissibilité

- Le récipiendaire n'est pas un étudiant actif ou inscrit à des cours à l'UdeM
- Le récipiendaire est inscrit comme étudiant à une autre université. Une preuve d'inscription est requise pour le traitement du formulaire

Traitement du formulaire FIN02

- L'adresse du récipiendaire est son adresse personnelle
- Si le récipiendaire a un NAS, celui-ci est indiqué sur le formulaire. Si le NAS a une date d'expiration, cette date est indiquée sur le formulaire
- La raison pour laquelle on donne une bourse est indiquée dans la section Source de financement
- Le nombre de versements ne dépassent pas 12 (un an)
- L'activité doit toujours être 0001
- Le type source doit toujours être 150
- Le nom du requérant est clairement indiqué et sa signature est manuscrite
- Le nom de l'approbateur est clairement indiqué et sa signature est manuscrite
- Le nom de l'université d'attache de l'étudiant est indiqué sur l'attestation dans le champ approprié
- Le nom de l'étudiant est clairement indiqué sur l'attestation et sa signature est manuscrite
- Le nom du directeur ou responsable est clairement indiqué sur l'attestation et sa signature est manuscrite

Modes de paiement

- Si aucun mode de paiement n'est spécifié sur le formulaire, un chèque sera envoyé à l'adresse indiquée.
- Nous pouvons effectuer des paiements par dépôt direct. Vous devez nous faire parvenir le formulaire Inscription au service de dépôt direct PARTICULIER, que vous trouverez sur le site de la Direction des finances.
- Nous pouvons aussi effectuer des paiements à des récipiendaires à l'étranger par télévirement. Pour ce faire, vous devez inclure le formulaire Dépôt direct à l'étranger / Télévirement qui se trouve dans la section Formulaires du site de la Direction des finances.